

CITÉ DE DORVAL

Le 13 décembre 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue dans la salle du conseil, 60, avenue Martin, Dorval, Québec, le 12 décembre 2022, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques
Madame Louiza Sadoun, Assistante-greffière

CM2212 541

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour du 12 décembre 2022

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 12 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 542

1.2 Fourniture de deux conteneurs-bureaux - Résolution CM2211 495 soumise à nouveau au conseil suite à l'exercice du droit de veto par le maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Attendu que le 21 novembre 2022, le conseil a adopté à l'unanimité la résolution CM2211 495 pour la fourniture de deux conteneurs-bureaux;

Attendu que le maire s'est prévalu de son droit de ne pas signer ladite résolution CM2211 495 dans les quatre-vingt-seize heures qui ont suivi son adoption, le tout en vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que la résolution CM2211 495 doit être de nouveau soumise aux membres du conseil pour considération d'urgence et en priorité;

Attendu que le maire favorise la location d'une roulotte pour répondre aux besoins qui avaient été exprimés par les services concernés au soutien de leur demande d'achat des deux conteneurs-bureaux;

Attendu que le Conseil doit se prononcer à nouveau relativement à la demande initiale.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Conteneurs Experts inc., entreprise ayant soumis le plus bas prix pour la fourniture et la livraison de deux conteneurs-bureaux 20', au montant global de 44 104,72 \$ TTC, conformément à la soumission 7145 datée du 24 octobre et 7121 datée du 20 octobre 2022;

Imputation: poste budgétaire 23 040 16 000 et 23 080 16 000, projet 2022-49, virement requis de 45 000 \$ du projet PTI ligne 68, financé par une affectation des activités de fonctionnement

REFUSÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil votent à l'unanimité contre cette motion

CM2212 543

1.3 Période de questions et réception des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal

1. Un résident sur l'avenue Starling demande des explications concernant les montants des contrats octroyés par la Cité à Garda et les budgets 2023 alloués à la **Sécurité publique**.
2. Un résident de Vaudreuil-Dorion demande : 1) pourquoi les résidents de Dorval n'ont pas été informés des dangers potentiels des **particules de noir de carbone** sur la santé ou des solutions pour prévenir ces dangers; 2) si Dorval pouvait encourager toutes les personnes enceintes à se procurer des **purificateurs d'air** capables d'éliminer les nanoparticules; et 3) un suivi concernant les communications du maire avec les **ministres de la santé et de l'environnement** et si le maire pouvait se pencher sur la question des purificateurs d'air qui éliminent les nanoparticules.
3. Un résident de l'avenue Roy déplore le mauvais état du réseau d'**Hydro-Québec** dans certains quartiers résidentiels à Dorval et les risques de courts-circuits et d'incendies que cela représente et demande si la Cité et le service de sécurité incendie sont au courant de ces risques et si des mesures seront prises pour remédier à la situation.
4. Un résident de l'avenue Neptune demande : 1) quelle est la portée des travaux spécifiques à la restauration des **murs en pierre du domaine McEachran** et prévus dans les documents d'appel d'offres concernant la rénovation de l'entrée du parc Saint-Charles; 2) si le contrat pour la rénovation de l'entrée du **parc Saint-Charles**, qui inclura également la restauration des murs du domaine McEachran, sera octroyé au même entrepreneur en charge des travaux de rénovation du parc St-Charles; et 3) si la Cité va identifier quelles parties des **murs du domaine McEachran** appartiennent à la Cité.
5. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore : 1) félicite la Cité de Dorval pour le projet de rénovation du **parc Royal Dixie**; 2) félicite la Cité pour le concours « **Nommez votre parc !** » et fait quelques suggestions concernant l'aménagement paysager; et 3) félicite le Conseil pour le **marché des fêtes** et demande si une séance de discussion pourrait être tenue après la fermeture du marché pour apporter des améliorations pour les marchés des fêtes à venir.
6. Une résidente du cercle Handfield demande : 1) si la firme BC2 est en conflit d'intérêts pour le projet de planification du développement de certains secteurs du territoire considérant que **Mme V. Alpin**, est vice-présidente, urbanisme,

- chez BC2 et qu'elle est inscrite comme lobbyiste pour le promoteur North American Development Group dans le cadre de son projet immobilier le Square d'Orval;
- 2) si le fait que le directeur général de la Cité ait travaillé auparavant pour BC2 ne constitue pas également un **conflit d'intérêts** dans le cadre de ce même projet;
- et 3) quels sont les plans de la Cité de Dorval pour la **préservation d'espaces verts** pour fins de parcs dans le contexte de la COP15 qui se déroule actuellement à Montréal.
7. Une résidente du croissant McNicoll demande : 1) pourquoi la **firme BC2** a été retenue pour le projet de planification du développement de certains secteurs du territoire de la Cité alors que sa vice-présidente, urbanisme, agit aussi comme lobbyiste pour des promoteurs privés et que BC2 est aussi la firme qui conseille les promoteurs privés dans le cadre de projets de développement à Dorval; 2) pourquoi d'autres **consultants en urbanisme** n'ont pas été invités à soumettre des propositions pour éviter ce conflit d'intérêts; et 3) si les **membres du conseil** étaient au courant de ce possible **conflit d'intérêts** avant d'approuver l'octroi du contrat à la firme BC2.
 8. Un résident de l'avenue St-Charles : 1) demande pourquoi le conseil municipal n'adopte pas un règlement stipulant que toutes les positions aux **comités de la Cité** doivent être ouvertes à tous les citoyens de Dorval; 2) demande au conseiller von Roretz pourquoi il a voté pour la nomination du maire Doret et des conseillers Bob Le Sage et Paul Trudeau comme seuls membres du **comité de démolition** alors qu'ils ont toujours la même vision; et 3) mentionne qu'une ancienne conseillère municipale a enfreint la réglementation et demande si les conseillers ont l'obligation de dénoncer les **infractions aux règlements municipaux**.
 9. Un résident de l'avenue Cloverdale demande : 1) quelles sont les actions concrètes prises par le Conseil et par l'administration au sujet de l'environnement et si la Cité travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral pour régler les problèmes de pollution et de bruit causés par les avions de l'Aéroport de Montréal; et 2) si la Cité de Dorval contribue monétairement au **Golf Dorval** et si le Golf a besoin de cette contribution pour subsister.
 10. Une résidente de l'avenue Roy demande un suivi concernant les mesures de sécurité routière prises près du **centre ULLIVIK** suite à l'accident routier de cette année dans lequel deux femmes inuites ont perdu la vie.
 11. Une résidente de l'avenue Bourke : 1) dénonce les dangers qu'entraînent les manquements au code du bâtiment lors de travaux de rénovation dans les **immeubles sur l'avenue Galland** et demande si la Cité pourrait intervenir; 2) déplore l'état de négligence et d'insalubrité des **immeubles locatifs sur les avenues Bourke et Galland** et demande si le Conseil pourrait intervenir pour forcer les propriétaires ou les administrateurs de ces immeubles à régler le problème; et 3) demande si le Conseil pouvait mettre en place des mesures pour aider les **locataires à faible revenu** qui risquent l'éviction dans ces immeubles.
 12. Une résidente de l'avenue Boylan demande pourquoi **les consultations** en ligne concernant le projet de planification du développement de certains secteurs du territoire de la Cité se font juste avant le temps des fêtes et propose qu'un rappel soit envoyé aux résidents après deux semaines.

CM2212 544

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2022 et des séances extraordinaires du 5 décembre 2022

Attendu que le procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 2022 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 5 décembre 2022 ont été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les procès-verbaux de la séance régulière du 21 novembre 2022 et des séances extraordinaires du 5 décembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 545

2.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La Greffière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 et ss. de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

CM2212 546

3.1 Adoption du règlement RCM-94-2022 concernant les taxes pour l'exercice financier 2023

Attendu que le projet de règlement RCM-94-2022 concernant les taxes pour l'exercice financier 2023 a été présenté à la séance extraordinaire du 5 décembre 2022 et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'adopter tel que rédigé, le règlement RCM-94-2022 concernant les taxes pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 547

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement RCM-93-2022 sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023

Monsieur le conseiller Jean-François Leroux donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023 (RCM-93-2022), et dépose ledit projet de règlement.

CM2212 548

3.3 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions délégués

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 10 au 30 novembre 2022 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2212 549

3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement RCM-71.1-2022 modifiant le règlement RCM-71-2019 relatif au traitement des élus municipaux aux fins de plafonner leur taux annuel d'indexation

Attendu qu'à sa séance du 19 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement relatif au traitement des élus no. RCM-71-2019;

Attendu que l'indexation annuelle des rémunérations prévues audit règlement correspond à l'indice de prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec par Statistiques Canada (IPC);

Attendu que le taux d'inflation qui s'est accru en 2022 occasionnerait une hausse substantielle des rémunérations versées aux élus et que les membres du conseil de la Cité de Dorval souhaitent par le présent règlement, plafonner leur taux annuel d'indexation;

Monsieur le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement RCM-71.1-2022 modifiant le règlement RCM-71-2019 relatif au traitement des élus municipaux aux fins de plafonner leur taux annuel d'indexation, et dépose ledit projet de règlement.

CM2212 550

4.1 Services en relations publiques et communication

Attendu que la Cité souhaite développer un plan de communication en regard de certaines campagnes de presse et/ou événements de la Cité;

Attendu qu'une offre de service a été demandée à Astérisme pour des services en relations publiques et communication;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Astérisme pour la préparation d'un plan de communication et de divers communiqués et lettres, le tout pour un montant total de 25 294,50 \$ TTC.

Imputation: poste budgétaire : 02 470 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 551

4.2 Location de machinerie lourde pour 2023

Attendu que le contrat de location de machinerie lourde qui avait été octroyé en 2019 avec deux options de renouvellement d'une année chacune est venu à échéance;

Attendu que ces équipements spécialisés sont requis dans le cadre de divers travaux et opérations réalisés par le Service des travaux publics;

Attendu que l'appel d'offres public TP2022-35 a été lancé par la Division des ressources matérielles pour la location de machinerie lourde pour 2023;

Attendu que ce contrat est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que le contrat comprend une clause d'ajustement de prix du transport par rapport à la variation du prix de l'essence pour les options de renouvellement, ainsi qu'une clause d'ajustement selon l'indice des prix à la consommation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Roxboro Excavation inc., seule soumissionnaire ayant déposé une soumission, laquelle est conforme, pour la location de machinerie lourde pour 2023, au montant global de 201 809,87 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 28 novembre 2022; et

D'approuver un montant additionnel de 10 000,00 \$ TTC pour des dépenses incidentes ou contingentes pouvant survenir en cours de contrat.

Imputation: poste budgétaire 02 320 30 516, 02 413 00 516, 02 415 40 516

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 552

4.3 Nettoyage et tonte de gazon des parcs et espaces verts pour la saison 2022 - Travaux supplémentaires

Attendu que la résolution CM2004 146 du conseil municipal autorisait un contrat initial à Les Entreprises Tony Di Feo inc., pour le nettoyage et la tonte de gazon des parcs et des espaces verts publics du territoire de la Cité de Dorval, au montant annuel de 327 626,05 \$ TTC pour 2020.

Attendu que la résolution CM2102 050 du conseil municipal autorisait la première option de renouvellement du contrat TP2020-12, au montant de 330 902,32 \$ TTC pour 2021;

Attendu que la résolution CM2202 063 du conseil municipal autorisait la deuxième option de renouvellement du contrat TP2020-12, au montant de 347 447,42 \$ TTC, pour 2022;

Attendu que le solde de la commande 37546 est de 10 962,95 \$ TTC et que deux factures totalisant 25 987,66 \$ TTC demeurent à payer pour compléter l'année 2022 suite à des travaux supplémentaires de nettoyage et tonte de gazon qui ont été requis au cours de 2022;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant additionnel de **15 024,71 \$ TTC** au contrat octroyé à Les Entreprises Tony Di Feo inc. pour le paiement de deux factures pour des travaux supplémentaires de nettoyage et tonte de gazon non prévus au contrat initial, le tout totalisant un montant global de 362 472,13 \$ TTC pour compléter l'année 2022.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 54 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 553

4.4 Achat d'un véhicule pour l'atelier de peinture - Service des travaux publics

Attendu que suivant le rejet de la seule soumission reçue dans le cadre du contrat TP2022-19, les Travaux publics et les Ressources matérielles sont toujours à la recherche de deux camionnettes pour l'atelier de peinture et pour la conciergerie;

Attendu que le Service des travaux publics loue actuellement plusieurs véhicules pour assurer les opérations et l'entretien de ses infrastructures;

Attendu que le concessionnaire Vaudreuil Dodge Jeep Ram Fiat possède dans sa flotte automobile une camionnette Ram Promaster blanche, année 2022, répondant aux besoins de l'atelier de peinture des Travaux publics;

Attendu que la camionnette pourrait être livrée dès l'émission d'un bon de commande de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver l'achat d'une camionnette Ram Promaster blanche, année 2022, chez le concessionnaire Vaudreuil Dodge Jeep Ram Fiat, au montant global de 49 771,52 \$ TTC, conformément à sa soumission du 29 novembre 2022;

De rejeter, pour non-conformité majeure, la seule soumission reçue du concessionnaire Olivier Ford, dans le cadre de l'appel d'offres TP2022-19 pour l'achat de deux camionnettes pour l'atelier de peinture et la conciergerie; et

D'autoriser que des démarches soient entreprises par la division de l'approvisionnement en vue de l'acquisition d'un 2^e véhicule sujet à une approbation ultérieure par le Conseil.

Imputation: Poste budgétaire 23 040 14 000, projet 2022-51, virement requis de 46 000 \$ du projet PTI ligne 4, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 554

4.5 Services d'entretien des bouilloires à vapeur aux travaux publics 2022-2023 - Ajout au contrat

Attendu qu'un bon de commande à l'entreprise JR2 Services a été autorisé par la décision déléguée 2022-11-012139 pour des services d'inspection et d'entretien des bouilloires à vapeur au montant de 12 507,00 \$ TTC, pour la saison 2022-2023;

Attendu qu'un montant de 3 271,04 \$ TTC pour des produits servant à tester la qualité de l'eau des chaudières aurait dû être ajouté au calcul du dossier 2022-11-012139;

Attendu qu'il est requis d'ajouter ces frais au contrat initial octroyé à l'entreprise JR2 inc., pour la saison 2022-2023 et que l'ajout de ce montant entraîne un changement de niveau décisionnel;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la dépense additionnelle de 3 271,04 \$ TTC à l'entreprise JR2 inc., pour des produits chimiques servant à tester la qualité de l'eau des chaudières indispensables au contrat de service d'inspection et d'entretien des bouilloires à vapeur pour 2022-2023, portant ainsi le montant total du contrat à 15 778,04 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 45 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 555

4.6 Entretien préventif et réparation sur demande des unités de climatisation, humidification, ventilation, chauffage et contrôle 2022 - Augmentation du contrat

Attendu qu'à sa séance du 18 février 2019, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Névé Réfrigération inc., pour des services d'entretien préventif et réparation sur demande des unités de climatisation, humidification, ventilation, chauffage et contrôle dans divers bâtiments municipaux pour 2019, 2020 et 2021, au montant global de 247 417,88 \$ TTC;

Attendu qu'à sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil autorisait le renouvellement du contrat TP2019-02 accordé à l'entreprise Névé Réfrigération inc., pour des services d'entretien préventif et réparation sur demande des unités de climatisation, humidification, ventilation, chauffage et contrôle dans divers bâtiments municipaux, au montant de 82 853,34 \$ TTC, pour 2022;

Attendu que le montant accordé au contrat initial sera atteint avant la fin de 2022;

Attendu qu'un montant supplémentaire est nécessaire pour couvrir les frais de service d'entretien des systèmes pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un montant supplémentaire de 19 000,00 \$ TTC au contrat octroyé à l'entreprise Névé Réfrigération inc., pour des travaux de modification du système de ventilation à l'hôtel de ville et pour couvrir les frais de service d'entretien des systèmes pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022.

Imputation : Divers postes budgétaires détaillés dans le dossier décisionnel 2021-12-17005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 556

4.7 Mise en service et opération des contrôleurs des piscines extérieures 2022 - Augmentation du contrat

Attendu qu'à sa séance du 21 mars 2022, le conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise AESL Instrumentation inc., pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures, ainsi que le remplacement de pièces et équipements, au montant global de 22 149,81 \$ TTC, pour la saison estivale 2022;

Attendu qu'une commande additionnelle fût accordée par décision déléguée 2022-06-011691 à l'entreprise AESL Instrumentation inc., pour des frais de mise en

service et d'opération des contrôleurs des piscines extérieures, au montant de 5 000,00 \$ TTC;

Attendu qu'une deuxième commande fût autorisée par décision déléguée 2022-07-011834 à l'entreprise AESL Instrumentation inc., pour l'acquisition d'un appareil de mesure de la turbidité de l'eau de baignade, pour un montant ne dépassant pas 6 006,29 \$ TTC;

Attendu que d'autres demandes hors contrat ont eu lieu au cours de la saison et que les montants accordés ont été atteints avant la fin de l'année;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un montant supplémentaire de 5 547,21 \$ TTC au contrat octroyé à l'entreprise AESL Instrumentation inc., pour la mise en service et l'opération des contrôleurs des piscines extérieures ainsi que le remplacement de pièces et équipements, le tout totalisant une dépense totale de 38 603,32 \$ TTC, pour 2022.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 557

4.8 Réapprovisionnement du magasin - Constats d'infraction - Règlements municipaux

Attendu qu'il y a lieu de réapprovisionner le magasin municipal en quantité suffisante de constats d'infraction - règlements municipaux (autres que stationnement);

Attendu qu'après consultation auprès de la conseillère en analyse et contrôle de gestion - Services des affaires juridiques - Cour municipale de Montréal, l'imprimeur DCM - GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP. nous a transmis une offre de services pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction règlements municipaux (autres que stationnement);

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise DCM - GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP., pour la fourniture de 3 000 unités de constats d'infraction - règlements municipaux à 5,67 \$ chacun pour un montant global de 19 653,61 \$ TTC conformément à la soumission déposée en date du 15 novembre 2022.

Imputation : Poste budgétaire: 02 210 00 492

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 558

4.9 Services professionnels supplémentaires - Étude géotechnique des sols pour l'implantation d'une patinoire extérieure réfrigérée sur un terrain adjacent à l'aréna Edgar Rouleau

Attendu que la résolution CM21 05182 du Conseil autorisait un contrat de services professionnels de l'entreprise Englobe, pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols en vue de l'implantation d'une patinoire extérieure réfrigérée sur un terrain situé au sud de l'aréna Edgar Rouleau, pour un montant global de 24 949,58 \$ TTC;

Attendu que l'orientation de la patinoire a été modifiée à est-ouest, plutôt que nord-sud et que cette modification requiert la réalisation de forages supplémentaires pour déterminer les caractéristiques géotechniques et environnementales des sols;

Attendu que la réalisation des forages supplémentaires est accessoire au contrat et ne pouvait être prévisible au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les services supplémentaires de l'entreprise Englobe corp., pour la réalisation d'une nouvelle étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale des sols pour l'implantation est-ouest de la patinoire extérieure réfrigérée, pour un montant ne dépassant pas 16 096,50 \$ TTC, conformément à son offre de services OC03 du 8 novembre 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2021-25, virement requis de 15 000 \$ du projet PTI ligne 68, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 559

4.10 Rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres TP2022-30 - Démolition, conception et installation d'un entrepôt à sel et d'un entrepôt à gravier

Attendu que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres public TP2022-30, pour la démolition, conception et installation d'un entrepôt à sel et d'un entrepôt à gravier aux travaux publics;

Attendu que d'autres enjeux ont été identifiés au bâtiment du Service des travaux publics et qu'ils doivent être traités en priorité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT**

IL EST RÉSOLU:

De rejeter toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres TP2022-30 pour la démolition, conception et installation d'un entrepôt à sel et d'un entrepôt à gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 560

4.11 Services d'entretien et de soutien des applications de plusieurs logiciels avec PG Solutions pour 2023

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien des différents logiciels de PG Solutions utilisés par les employés de la Cité;

Attendu que des frais de modernisations de la suite financière ont été ajoutés pour 2022 et 2023 ainsi que 2024;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise PG Solutions inc., au montant global de 164 853,45 \$ TTC pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des différents modules logiciels suivants:

- AccèsCité Finances (SFM)
- AccèsCité Territoire, Gazboy, Entretien et Qualité de services
- Connecteur Géomatique
- Voilà
- Ludik et licence Oracle pour Ludik

Imputation : plusieurs postes budgétaires selon le tableau au dossier 2022-12-012461

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 561

4.12 Approbation d'ordres de changements - Projet d'agrandissement de l'aréna Edgar Rouleau

Attendu qu'à sa séance du 18 novembre 2020, le conseil a autorisé l'octroi d'un contrat de 11 356 224,47 \$ TTC à l'entreprise MA2D Construction, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'aréna Edgar Rouleau;

Attendu que des ordres de changements accessoires au contrat principal se sont présentés en cours d'exécution des travaux et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

Attendu que dix (10) avenants de modification ont été requis dans le cadre du projet d'agrandissement de l'aréna Edgar Rouleau;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les ordres de changement AM-57 à AM-66 au contrat octroyé à l'entreprise MA2D Construction inc., pour un montant global de 205 170,94 \$ TTC, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'aréna Edgar Rouleau.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 12 002, projet 2019-22, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 562**4.13 Service de supervision des travaux - Assainissement des systèmes CVCA au centre communautaire Sarto-Desnoyers**

Attendu qu'à sa séance du 17 octobre 2022, le conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc., pour des services professionnels dans le cadre de la phase I d'un mandat d'évaluation des systèmes de CVCA et d'évacuation du centre communautaire Sarto-Desnoyers, au montant global de 8 542,64 \$ TTC;

Attendu que basé sur les résultats obtenus dans son rapport d'évaluation, le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. recommande de procéder à court terme à des travaux d'assainissement des systèmes;

Attendu que des services professionnels seront requis pour la phase II du projet d'assainissement des systèmes de ventilation du centre communautaire Sarto-Desnoyers qui consiste à évaluer les coûts d'exécution des travaux ainsi que pour des services de rédaction et de préparation d'un devis d'appel d'Offres;

Attendu que des services professionnels seront requis pour la phase III du projet d'assainissement des systèmes de ventilation du centre communautaire Sarto-Desnoyers qui consiste en un mandat de gestion et surveillance des travaux d'exécution;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels de l'entreprise Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc., pour l'exécution des phases II et III, dans le cadre du projet d'assainissement des systèmes de ventilation et d'évacuation du centre communautaire Sarto-Desnoyers, pour un montant global de 19 632,00 \$ TTC, conformément à son offre de service du 25 novembre 2022.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 21 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 563**4.14 Développement des collections de la bibliothèque de Dorval pour 2023**

Attendu qu'il y a lieu de développer les collections de la bibliothèque pour 2023 tout en respectant la "Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1)", qui oblige les acheteurs institutionnels à faire l'acquisition de livres auprès d'au moins trois librairies agréées de leur région administrative;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'émettre des commandes d'achat ouvertes pour l'acquisition supplémentaire de documents papier, audiovisuels et numériques jusqu'à concurrence de 263 300 \$ TTC auprès des fournisseurs suivants :

- a) Librairie Monet Inc.
- b) Librairie Paragraphe
- c) Librairie Clio Corporation presse commerce

- d) Livres Babar Inc.
- e) Groupe Archambault Inc.
- f) EBSCO Canada LTD
- g) CVS Midwest Tape
- h) La Librairie du Square;
- i) La Librairie de Verdun

Imputation : Plusieurs postes budgétaires inscrits au dossier 2022-12-012497

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 564

4.15 Réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2022 - Augmentation de contrat

Attendu qu'à sa séance du 20 juin 2022, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Foraction inc., dans le cadre de la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2022, au montant global de 1 699 200,00 \$ TTC;

Attendu que des modifications au contrat ont été requises au cours de la réalisation des travaux pour un montant de 86 905,84 \$ TTC;

Attendu que les travaux supplémentaires sont accessoires au contrat et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation du contrat octroyé à Foraction inc., pour un montant ne dépassant pas 86 905,84 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 10 000, projet 2022-02, virement requis de 80 000 \$ de la ligne 4 du PTI, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 565

4.16 Services de protection de notre infrastructure informatique contre les attaques cybernétiques 24/7

Attendu que les cyberattaques augmentent de façon exponentielle et qu'elles représentent une menace sérieuse pour les organisations qui ne seraient pas convenablement outillées pour y faire face;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite se prémunir de mesures de protection 24/7 de son infrastructure informatique afin de réduire les risques d'attaques cybernétiques et les préjudices inhérents pouvant en découler;

Attendu que deux entreprises ont soumis des offres de services pour des services de protection de l'infrastructure informatique;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE

APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Max Technologies Inc., fournisseur ayant présenté l'offre de service la plus basse et conforme aux besoins de la Cité de Dorval pour la solution de protection de l'infrastructure informatique 24/7 CrowdStrike, au montant global de 54 601,40 \$ TTC, et ce pour une période de 12 mois.

Imputation budgétaire : 02-130-50-730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 566

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 22 novembre au 12 décembre 2022, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

CM2212 567

5.2 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2022-12-17051.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 568

5.3 Disposition de biens - Véhicules, pièces de machineries, équipement et mobilier de bureau.

Attendu que la Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que différents services veulent se départir de biens meubles et/ou de matériel roulant qui ne sont plus requis et/ou qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la disposition des articles énumérés dans le présent dossier décisionnel 2022-12-012493 par le biais du service d'appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le tout conformément à la Politique de disposition de biens de la Cité;

D'autoriser la vente de gré à gré de la génératrice n° 235 - 1997, tel que décrit dans le présent dossier décisionnel;

D'autoriser la vente de gré à gré des fourches à palettes, accessoire installé sur l'ancien BOBCAT no 408 (disposé en 2021), tel que décrit dans le présent dossier décisionnel.

D'autoriser la disposition des articles invendus, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de notre Politique de disposition de biens; et

D'autoriser la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation budgétaire : 01 279 00 070

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 569

5.4 Affectation à la réserve pour élections

Attendu que l'article 278 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que toute municipalité doit constituer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection et qu'une affectation annuelle équivalente au quart de la dépense prévue pour les prochaines élections doit être effectuée.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'affectation d'une somme de 62 500 \$ à la réserve pour élections provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 570

5.5 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

Attendu que certaines dépenses encourues au courant de l'année 2022 ne pouvaient être prévues lors de la préparation du budget et qu'il y a lieu d'affecter une somme de 3 M\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux activités de fonctionnement.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'affectation d'un montant de 3 M\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 571

5.6 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière pour un don à l'organisme suivant :

Lakeshore Light Opera au montant de 1,000 \$ à imputer au poste budgétaire
02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 572

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29 novembre 2022.

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 novembre 2022, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2212 573

6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Novembre 2022

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de novembre 2022.
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de novembre de 2021 et 2022.
-

CM2212 574

6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 29 novembre 2022 : 577, croissant Oriole - 165, avenue Saint-Louis - 200, avenue Dorval

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 29 novembre 2022 ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets suivants :

- Projet de redéveloppement mixte (modification) - 200, avenue Dorval -
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT

- Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 577, croissant Oriole - NON RECOMMANDÉ
- Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée (modification) - 165, avenue Saint-Louis - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 575

8.1 Confirmation de permanence au poste de préposé aux permis et à l'occupation au Service de l'aménagement urbain

Attendu que monsieur Hichem Lounis a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de préposé aux permis et à l'occupation au Service de l'aménagement urbain;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 27 décembre 2022, la nomination permanente de monsieur Hichem Lounis au poste de préposé aux permis et à l'occupation au Service de l'aménagement urbain, Division urbanisme permis et inspection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 576

8.2 Promotion au poste de coordonnateur voirie, aqueduc et égouts - Service des travaux publics

Attendu que le poste de coordonnateur voirie, aqueduc & égout est vacant depuis le 14 octobre 2022;

Attendu que monsieur Philippe Shoiry occupe un poste de superviseur voirie à la Cité de Dorval depuis le 7 novembre 2018;

Attendu que monsieur Philippe Shoiry répond aux exigences du poste de coordonnateur voirie, aqueduc & égout et qu'il occupe ladite fonction de façon intérimaire depuis le 14 octobre 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la promotion de monsieur Philippe Shoiry à compter du 13 décembre 2022, à titre de Coordonnateur Voirie, Aqueduc et Égouts au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 577

8.3 Confirmation de permanence - Directrice des loisirs et culture

Attendu que madame Véronique Cunche a complété sa période de probation au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture à la satisfaction de son supérieur;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 13 décembre 2022, la nomination permanente de madame Véronique Cunche au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 578

8.4 Confirmation de permanence d'une agente de bureau aux Services administratifs

Attendu que madame Suzanne Daoust est éligible au poste d'agente de bureau aux Services administratifs en vertu des dispositions de la convention collective des cols blancs et qu'elle satisfait aux exigences du poste.

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, rétroactivement au 26 septembre 2022, la nomination permanente de madame Suzanne Daoust au poste d'agente de bureau - Services administratifs, rôle et taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 579

8.5 Modification de l'organigramme aux fins de créer une direction du génie au sein de l'organisation

Attendu que la Division de l'ingénierie municipale gère un important portefeuille d'investissement au sein de la Cité;

Attendu que suite à une analyse des besoins et des enjeux de ce secteur d'activités, il est dans l'intérêt de la Cité de créer un poste de Directeur du génie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la création d'un poste de Directeur du génie au sein de l'organisation;

D'autoriser la Division des ressources humaines à modifier l'organigramme de la Cité selon la recommandation du directeur général;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2212 580

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 21 h 10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE